



Grand Orb

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN LANGUEDOC

Pierre MATHIEU

Président de la Communauté de Communes Grand Orb

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Hérault
34 place des Martyrs de la Résistance
34000 MONTPELLIER

Bédarieux, le 12 août 2021

Objet : Avis sur le type d'usage futur
du site après arrêt définitif

Réf : 0802.21 PM/FB/DL/FM

Affaire suivie par : MéliSSa FABRE & Dorian LOPEZ

Tél : 04-67-23-54-33 & 07-85-15-14-20

Mail : melissa.fabre@grandorb.fr & dorian.lopez@grandorb.fr

Monsieur le Préfet de l'Hérault,

En ma qualité de Président de la Communauté de communes Grand Orb, et ayant la compétence urbanisme sur la commune de Bédarieux, je vous informe que la Communauté des communes Grand Orb est propriétaire des parcelles AN 106 et AN 213.

Sur ces deux parcelles, la Communauté de communes Grand Orb envisage le projet d'extension et de réhabilitation de la déchetterie.

Ce projet sera conforme aux exigences des arrêtés types vis-à-vis des aménagements pour la protection de l'environnement, sur les thèmes suivants :

- Implantation – Aménagement
- Exploitation-entretien, Risques, Eau, Air-odeurs, Déchets, Bruits et vibrations
- Remise en état en fin d'exploitation, capacité financière.



Cette installation sera soumise à Enregistrement suivant la rubrique 2710-2 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Dans l'hypothèse d'une mise à l'arrêt définitif du site, la Communauté de communes Grand Orb s'engage au démantèlement de l'installation et par conséquent à la remise à l'état d'origine du site.

En cas de transfert de cette compétence à une autre collectivité ou EPCI, le site sera transféré à la collectivité ou EPCI nouvellement compétente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de l'Hérault, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

